



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° / MLA / DPAM du

006702

30 JUL. 2018

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat d'initiation nautique option « pêche et cultures marines » (CINPCM)** tenue à Papeete du 25 au 28 juin 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 571/CM du 3 avril 2014 relatif à la formation et à la délivrance du certificat d'initiation nautique option « pêche et cultures marines », de marin de quart à la passerelle et du certificat de marin mécanicien de quart machine ;
- Vu la décision n° 1670/MET/DPAM du 21 février 2018 portant ouverture d'une session d'examen des modules 2, 3 et 4 conduisant à l'obtention du certificat d'initiation nautique option pêche et cultures marines (CINPCM), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 4721/MET/DPAM du 7 mai 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du certificat d'initiation nautique option pêche et cultures marines (CINPCM), organisées à Papeete (Tahiti) du 25 au 28 juin 2018 inclus ;
- Vu la décision n° 6262/MLA/DPAM du 13 juillet 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat d'initiation nautique option pêche et cultures marines (CINPCM), prévue à Papeete (Tahiti) du 25 au 28 juin 2018 ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2018/CINPCM du 24 juillet 2018 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat d'initiation nautique option pêche et cultures marines (CINPCM) - session d'examen n° 01-2018/CINPCM tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 25 au 28 juin 2018.

Ampliations :

PR 1
VP 1
SGG 1
REG 1
MLA 1
DPAM 1
Int. s/c DPAM 1
JOPF 1

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat d'initiation nautique option pêche et cultures marines (CINPCM) - session d'examen n° 01-2018/CINPCM tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 25 au 28 juin 2018.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 2 « conduite du navire et des machines »**, tel que prévu par l'arrêté n° 571/CM du 3 avril 2014 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15

Candidats présents : 15

NOM	Prénoms
BUISSON	Heimana, Milton, Lucien
HARO	Kaïly
MOEARO	Rino
PUUPUU	Manuarii, Vairai, Moïse
ROE	Teina, Eugène
TIAREURA	Poemanu, Mahealani, Arlette
VONG	Anthony, Heirani

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 3 « contrôle de l'exploitation du navire »**, tel que prévu par l'arrêté n° 571/CM du 3 avril 2014 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15

Candidats présents : 14

NOM	Prénoms
BUISSON	Heimana, Milton, Lucien
MOEARO	Rino
PUUPUU	Manuarii, Vairai, Moïse
ROE	Teina, Eugène
TIAREURA	Poemanu, Mahealani, Arlette
VONG	Anthony, Heirani

Article 4. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 4 « pêche »**, tel que prévu par l'arrêté n° 571/CM du 3 avril 2014 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15

Candidats présents : 15

NOM	Prénoms
BUISSON	Heimana, Milton, Lucien
HARO	Kaïly
MARTINEZ	Monoihere, Xavier, Léwis
MASSON	Handy, Hubert, Temanu
MOEARO	Rino
PUUPUU	Manuarii, Vairai, Moïse
ROE	Teina, Eugène
VONG	Anthony, Heirani

Article 5. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

30 JUL. 2018

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI
T. FENUAITI

Pour Le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
La directrice des affaires
Maritimes polynésiennes



Catherine ROCHETEAU